



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

L'an deux mille VINGT TROIS, Le VINGT CINQ MAI à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHATEL, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur RUBIN Nicolas, Maire.  
 Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Procurations : 1 ; Votants : 15 ;  
 Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 mai 2023

PRESENTS : RUBIN Nicolas, DAVID Frédéric, BUTTOUDIN Jérôme, VUARAND Dominique, GRILLET-MUNIER Sophie, MARCHAND Franck, BRESSOUD Ombeline, ROQUIGNY Catherine, TRINCAZ Marie, VESIN Jean-Pierre, MAXIT Gerard, PICCOT Cécilia.

M THOULE Ludovic donne procuration à Mme BRESSOUD Ombeline

Feuille de présence signée jointe au présent Procès-verbal.

Secrétaire de séance désigné : Jean-Pierre VESIN

\*\*\*\*\*

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 MARS 2023...	2
2. AFFAIRES FINANCIERES et GENERALES.....	2
DELIBERATION N°01-0523 - CONVENTION SAVOIE-BIBLIO - SOUTIEN	
LECTURE PUBLIQUE.....	2
DELIBERATION N°02-0523 - VENTE BIENS COMMUNAUX - SORTIE DE	
L'ACTIF.....	2
DELIBERATION N°03-0523 - ADHESION MULTIPASS - CINEMA DE CHATEL.	3
DELIBERATION N°04-0523 - TARIFS DOMAINE CHATEL ETE 2023 ET HIVER	
2023/2024.....	3
DELIBERATION N°05-0523 - AVENANT N°1 - CONVENTION PARTICIPATION	
FINANCIERE - SAEM - MUTUALISATION LOCAUX TECHNIQUES ET	
MENUISERIE .....	3
DELIBERATION N°06-0523 - REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS.....	3
3. RESSOURCES HUMAINES.....	4
DELIBERATION N°07-0523 - CREATION DE POSTES.....	4
3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT.....	5
DELIBERATION N°08-0523 - VENTE TERRAIN COMMUNAL - ETRINGA	
OUEST.....	5
4. INFORMATIONS.....	5
4.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au	
Maire	5
4.1.1 Décisions du Maire .....	5
4.1.2 Déclarations d'intention d'Aliéner .....	6
4.2 Informations sur les activités des commissions communales.....	6

## 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 MARS 2023

*A l'unanimité le compte rendu de la séance est approuvé.*

## 2. AFFAIRES FINANCIERES et GENERALES

### DELIBERATION N°01-0523 - CONVENTION SAVOIE-BIBLIO - SOUTIEN LECTURE PUBLIQUE

Depuis l'ouverture de la bibliothèque municipale de Châtel le 11 juillet 2018 la municipalité a signé une convention de soutien à la lecture publique avec Savoie Biblio. La période de cette convention est arrivée à son terme, et il est proposé son renouvellement jusqu'en 2027.

Cette convention permet de bénéficier d'un accès aux prêts de ressources tels les livres via les navettes mensuelles, les journées d'échanges, exposition, matériels d'animations, formations, conseils. En contrepartie, la commune s'engage à maintenir le fonctionnement tel quel de notre bibliothèque.

M. le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention.

*Ref: cf. la loi n°2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique*

**→ A l'unanimité, le conseil approuve le renouvellement de la convention avec Savoie biblio.**

### DELIBERATION N°02-0523 - VENTE BIENS COMMUNAUX - SORTIE DE L'ACTIF

La commune a procédé à la vente de plusieurs biens communaux par le biais d'enchères publiques. Certains biens dont le prix est inférieur à 4000 euros ont été vendus de gré à gré. Pour le chalet de Vonnes, une offre d'achat à 6000 euros a été faite. Il convient de se prononcer sur cette offre et de finaliser la vente avec le vendeur le cas échéant.

Pour info, liste des biens vendus en dessous du seuil :

MAIRIE DE CHÂTEL			
Suivi des ventes aux enchères détaillées			
Date Clôture vente	PRODUIT	Montant Mise à Prix	PRIX DE VENTE FINAL
02/03/2022	RENAULT B110 ESPAVES VERTS	1 000,00 €	1 410 €
02/03/2022	SURFACEUSE ZAMBONI	2 500,00 €	2 500 €
		<b>3 500,00 €</b>	<b>3 910,00 €</b>

Mme Roquigny demande si ce chalet a une valeur patrimoniale ? M. le maire précise que c'est un petit chalet classique démonté par l'acheteur et enlevé à ses frais.

➔ *A l'unanimité, le conseil approuve la vente et sortie de l'inventaire.*

#### DELIBERATION N°03-0523 - ADHESION MULTIPASS - CINEMA DE CHATEL

Le Maire propose au conseil d'inscrire dans l'offre multipass les entrées cinéma pour les détenteurs de cette carte. Pour se faire, il convient d'autoriser le maire à signer la convention dont le projet est joint au présent document. Cette adhésion est une opportunité pour le service de doper sa fréquentation mais surtout de rendre la destination estivale plus attractive.

➔ *A l'unanimité, le conseil approuve l'adhésion au multipass pour le cinéma.*

#### DELIBERATION N°04-0523 - TARIFS DOMAINE CHATEL ETE 2023 ET HIVER 2023/2024

Il est proposé au Conseil municipal de voter la tarification des activités montagne été et hiver. Grille tarifaire ci-jointe.

➔ *A l'unanimité, le conseil approuve les tarifs des remontées mécaniques.*

#### DELIBERATION N°05-0523 - AVENANT N°1 - CONVENTION PARTICIPATION FINANCIERE - SAEM - MUTUALISATION LOCAUX TECHNIQUES ET MENUISERIE

Le conseil municipal avait autorisé la signature d'une convention de mutualisation des locaux avec une participation financière notamment pour le carburant utilisé par les services SAEM. Il convient de présenter un avenant à cette convention permettant la refacturation à l'euro-l'euro du coût du carburant consommé selon les relevés établis par le logiciel de gestion des carburants. Le système actuel prévoyait un remplissage de la cuve par la SAEM au printemps.

➔ *A l'unanimité, le Conseil approuve la modification par avenant.*

#### DELIBERATION N°06-0523 - REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

M. le Maire expose au conseil l'obligation de désigner un référent déontologue des élus. L'association des Maires 74 est intervenue comme relais pour proposer une solution aux communes et soumettre deux profils pouvant assurer cette mission. Ainsi, les élus pourront saisir autant que de besoin ce référent pour les aider à analyser toute situation pouvant les confronter aux risques pénaux dans l'exercice de leur mandat (conflits d'intérêts, corruption passive etc...).

M. le Maire propose de désigner M. Bailleul en tant que référent déontologue des élus de la commune.

➔ *A l'unanimité, le conseil approuve la désignation de M. Bailleul comme référent déontologue.*

### 3. RESSOURCES HUMAINES

#### DELIBERATION N°07-0523 - CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire propose de procéder à la création de postes au sein des différents services municipaux :

Service	Temps	Prise d'effet	Conditions d'embauche	Autres informations	Ref delib
Paye Finances	complet	4 juillet 2023	Stagiairisation grade adjoint administratif	Maintien dans l'emploi Angélique Deconche ; 50 % paye et 50 % finances	07-0523-01
RH - assistante	complet	Au plus tôt	Contractuel 1 an ou fonctionnaire - grade à définir selon profil des candidats	Recrutement en cours	07-0523-02
Crèche	24.5/35 <sup>e</sup> Annualisé (équivalent d'un 70 %)	Au 1 <sup>er</sup> juin	Contractuel 1 an sur le grade d'agent social (filière médico-social) exerçant les fonctions d'assistante de la petite enfance	Caroline Grillet Aubert- assurera son travail de mai à novembre Objectif de pérenniser les postes sur la saison estivale	07-0523-03
Crèche	complet	1 <sup>er</sup> juin	agent social (filière médico-social) exerçant les fonctions d'assistante de la petite enfance	Renouvellement d'un an le temps de passer le concours d'auxiliaire puéricultrice	07-0523-04
Crèche	complet	1 <sup>er</sup> juin	Stagiairisation dans le grade d'auxiliaire de puériculture	Réussite du concours en mai 2023	07-0523-05
Transport scolaire et	Complet annualisé	3 juillet	Contractuel d'un an -	Suite démission Alicia Besson et besoin de	07-0523-06

renfort enfance			grade Adjoint d'animation	chauffeur navette scolaire - candidature retenue d'Emma Jaworski	
--------------------	--	--	------------------------------	---	--

→ A l'unanimité, le conseil approuve la création des postes ci-dessus et à autoriser le Maire à signer les contrats de travail aux conditions énoncées

### 3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

#### DELIBERATION N°08-0523 - VENTE TERRAIN COMMUNAL - ETRINGA OUEST

M. le Maire expose à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un terrain, cadastré - section A - n° 2108, d'une surface de 27 m<sup>2</sup> à proximité de de l'hôtel la Bergerie, sis 530 route du Linga. Dans le cadre du projet de restructuration immobilière de cet hôtel, le promoteur, la SCCV CHALETS LACROIX, propose de se porter acquéreur de cette parcelle pour créer un tènement foncier continu.

Il est précisé que ce terrain, n'étant pas affecté à un service public, fait partie du domaine privé communal.

La commission aménagement et environnement a émis, lors de sa séance du 10 mai 2023, un avis favorable à cette cession et proposé un prix de vente à 13 500 € soit 500 €/m<sup>2</sup>.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de céder ce terrain de très faible superficie et de supprimer cette « enclave » au sein du futur projet immobilier ;

Il est proposé au conseil municipal de :

- APPROUVER la vente de la parcelle cadastrée - section A - n° 2108, d'une surface de 27 m<sup>2</sup> sise au lieu-dit « l'Etringa ouest » au prix de 13 500 € ;
- AUTORISER M. le maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la formalisation de cette vente.

→ A l'unanimité, le conseil approuve la vente à ce prix.

### 4. INFORMATIONS

#### 4.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire

##### 4.1.1 Décisions du Maire

N°ordre	Date	Objet

#### 4.1.2 Déclarations d'intention d'Aliéner

Voir document en PJ.

#### 4.2 Informations sur les activités des commissions communales

Les présidents des commissions communales exposent autant que de besoin, aux fins d'informations des membres du Conseil, les sujets traités par leurs commissions sur la période écoulée depuis la dernière réunion du Conseil municipal en date du 16 mars dernier.

Un exposé sommaire est éventuellement fait oralement en séance et retranscrit dans le PV du conseil municipal.

Ci-dessous le calendrier des évènements à venir : certaines dates sont susceptibles d'être encore modifiées.

31-mai	Mercredi fleuri
03-juin	écolovie
03-juin	Rencontres musicales du chablais - Châtel - défilé 17h
10 et 11 juin	Fête des mères - en Bourgogne
5 au 9 juin	Savoir rouler à vélo à l'école
7 juin 2023	Maisons fleuries - remise des prix
16 - 18 Juin	Rassemblement 74ème compagnie
Semaine du 24/06	Inscription école
Jusqu'au 30 juin	Inscription transport scolaire
30-juin	Remise des cadeaux de fin d'année école
30-juin	Fête de l'école
05-juil	Kermesse creche
23 - 25 Juin	Pass portes
14-juil	Fête nationale
22 - 23 Juillet	Cyclo sportive la Châtel Chablais Léman Race
06-août	Saint laurent
11 au 13 août	Coupe de France VTT DH
20-août	Belle dimanche
16 au 17 Septembre	Coupe du Monde ENDURO VTT
Septembre - attente de date	Médaille retraités et travail SAEM, commune, Chatel resa et Chatel tourisme
03-oct	Après-midi théâtre pour les anciens
08-oct	Rando rose
14-15 octobre	fête des pères (proposition)

11-nov	Commémoration de la victoire et de la Paix, armistice du 11 novembre 1918
09-déc	Photo des années 3
10-déc	Repas des anciens

**Lac de Vannes** : les élus sont satisfaits de l'information sur RS, évoquent le suivi de chantier.

Mme Roquigny évoque le rassemblement de la 74<sup>e</sup> compagnie. Dépôt de gerbe

Mme Maxit précise qu'un budget de 8000 € a été prévu pour cette occasion mais personne n'a su à quoi cela correspond.

**Point sur enfance** :

**Ecole** : Une nouvelle classe sera ouverte pour un an ; donc 5 classes pour un effectif de plus de 110. Des travaux permettant d'accueillir ces 2. Création d'une classe de maternelles.

Périscolaire ouvrira dès 7h30 pour la rentrée 2023/2024.

Réunion publique pour présenter les services aux parents.

**Crèche** : tous les habitants de Châtel qui ont demandé des places ont été accueillis.

Certains WE seront ouverts en été.

M. David demande si les élus de la commission enfance ont refusé la mise en place d'une atsem pour la classe qui ouvre.

**Agriculture**

Changement de président du groupement pastoral, Mme Charlotte Bovard. En quittant ses fonctions de président, Alain Grillet-Aubert cède ces terrains communaux à Lionel Grillet-Munier.

Recensement par la CCPEVA des alpages à attribuer lors des départs en retraite des agriculteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 20h31.

Le Maire



Le secrétaire de séance

